

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

le 11 février 2016

Leptospirose : un risque plus élevé à la saison des pluies

La leptospirose demeure un problème de santé publique à Mayotte. Cette maladie bactérienne, potentiellement grave, peut être évitée par des gestes simples. Pourtant, de nombreux cas sont diagnostiqués chaque année sur l'île, avec des formes parfois sévères, pouvant nécessiter une hospitalisation. La saison des pluies étant une période propice pour contracter la maladie, l'Agence de Santé Océan Indien (ARS OI) souhaite sensibiliser la population.

— Contexte

A Mayotte, une recrudescence des cas de leptospirose est classiquement constatée durant l'été austral. Les conditions géographiques et climatiques du département sont favorables à la survie prolongée des leptospires dans le milieu extérieur (sols humides, boues, eaux douces). Ainsi, 90 nouveaux cas de leptospirose (87 cas autochtones et trois cas importés d'Anjouan) ont été recensés en 2015. Ce nombre de cas est comparable à celui habituellement observé les années précédentes et reste élevé pour le territoire.

— Qu'est ce que la leptospirose ?

La leptospirose est une infection causée par une bactérie dont le réservoir animal est très diversifié : rongeurs, insectivores et animaux d'élevage comme les bovins ou animaux de compagnie comme les chiens. La maladie se contracte lors d'un contact avec un environnement humide contaminé par les urines de ces animaux, en particulier les rongeurs (boues, flaques d'eau, rivières, etc.). La bactérie pénètre dans l'organisme en cas de lésions, même minimes.

Après quelques jours d'incubation, la leptospirose se manifeste par les symptômes suivants :

- Une fièvre élevée (souvent > 38,5 °C)
- des douleurs musculaires et articulaires, des signes digestifs
- des maux de tête

La maladie peut s'aggraver après quelques jours et si elle n'est pas traitée à temps par des antibiotiques, elle peut être mortelle. Dès l'apparition de ces signes, il faut donc consulter un médecin.

— Comment éviter la leptospirose ?

• Appliquer des mesures de protection individuelle :

- désinfecter et protéger des plaies en utilisant des pansements imperméables.
- éviter de se baigner en eau douce ou de laver son linge en rivière lorsqu'on est porteur de plaies, même minimes, ou les protéger en utilisant des pansements imperméables.
- dans la mesure du possible, se protéger par le port de bottes et de gants lors d'une activité à risque (agriculture, élevage, travail dans les champs, jardinage, etc.).
- éviter de marcher pieds nus, ou en chaussures ouvertes, sur des sols boueux ou en eau douce, surtout après de fortes pluies.

• Lutter contre la prolifération des rongeurs :

- entretenir régulièrement l'environnement de son domicile : éliminer les encombrants et les déchets dans la cour par exemple)
- éliminer toutes les sources d'alimentation (y compris restes de l'alimentation des animaux)

Contact Presse :

Huguette YONG-FONG - Tél : 02 62 93 94 93 - Port : 06 92 65 48 66 - Courriel : huguette.yong-fong@ars.sante.fr